



TELECOMMUNICATIONS MOBILES

MARCHE A PROCEDURE ADAPTÉE
Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

2016_BRIEC_S_002_Télécommunications_Mobiles

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 1^{er} – OBJET DU MARCHE

La commune de Briec souhaite engager une consultation pour le renouvellement de ses lignes de télécommunications mobiles, téléphonie, DATA et M2M.

Article 2 – CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTE ACTUELLE

La flotte actuelle est composée de :

-30 lignes de télécommunications mobiles avec un forfait de 40h/mois, mutualisable entre toutes les lignes ainsi que la gratuité des communications internes de la flotte.

- 1 ligne DATA,
- 1 ligne M2M

- Synchronisation (type HOSTED EXCHANGE) Smartphone/boite de messagerie pour 3 lignes

Article 3 – BESOINS DE LA COLLECTIVITE

Les besoins exprimés par la commune de Briec sont les suivants

- Contrat global d'une durée de 2 ans

-30 lignes de télécommunications mobiles avec soit un forfait de 40h/mois, mutualisable entre toutes les lignes ainsi que la gratuité des communications internes et SMS illimités.

- 1 ligne DATA utilisée pour le fonctionnement d'une tablette et 1 ligne M2M pour le télé report d'une chaudière bois(1).

- Synchronisation (type HOSTED EXCHANGE ou équivalent) Smartphone/boite de messagerie pour 3 lignes

Dès la notification de marché, le titulaire assurera la reprise immédiate des abonnements arrivés au terme de leur engagement ainsi que le remplacement de la flotte par de nouveaux terminaux téléphoniques et abonnements aux conditions techniques définies dans le présent document.

 La personne publique attire l'attention des candidats sur la nécessité absolue d'assurer la continuité des services de télécommunications lors du changement de fournisseur et notamment la synchronisation Smartphone/boite de messagerie.

3.1 Descriptifs des terminaux fournis

Le titulaire devra fournir à la collectivité le nombre de terminaux correspondant aux lignes souscrites. Les téléphones devront pouvoir être bloqués afin de ne pas utiliser les DATA.

3.11 Terminaux classiques(coqués de préférence) : 27

| Fonctionnalités | Standard |
|------------------------|-----------------|
| Vibreur | X |
| Ecran couleur | X |
| Haut-parleur | X |
| Verrouillage clavier | X |
| Appareil Photo | X |
| Housse de protection | X |

3.12 Terminaux de type SMARTPHONE : 3

| Fonctionnalités | SMARTPHONE |
|-------------------------------------|-------------------|
| Synchronisation boite de messagerie | X |
| Housse de protection | X |

3.13 OPTION Fourniture de terminaux Type PTI (Protection travailleurs isolés) : 2

 Le candidat proposera dans son offre, 3 téléphones différents par type de terminal (classique et Smartphone). Pour chaque type de terminal proposé, une fiche des caractéristiques sera également communiquée à la collectivité.

3.2 Portabilité des numéros

La commune de Briec souhaite conserver l'ensemble des numéros de téléphone existants. A cet effet, elle adressera au titulaire du marché les codes RIO relatifs à chacune des lignes.

A l'issue du contrat, le titulaire s'engage auprès de la collectivité à fournir les bons de portage pour l'ensemble des numéros de la flotte.

Article 4 – CONDITIONS D'EXECUTIONS DES PRESTATIONS

4.1 Délai de livraison et de mise en service

Les terminaux devront être livrés et les lignes mises en services dans un délai de 20 jours (selon les recommandations de la SREP) à compter de la notification de marché, à l'adresse suivante :

Mairie de BRIEC
67, rue du Général de Gaulle
29510 BRIEC
02.98.57.93.11

4.2 Garanties matériels

Les téléphones seront garantis pièces et main-d'œuvre contre tout défaut de matière ou de vice de fabrication pendant toute la durée du marché.

Le remplacement des mobiles en cas de panne sera contractuel et devra intervenir dans un délai maximum de 48 heures après déclaration auprès de l'opérateur. Le titulaire assure à ses frais la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses.

Chaque candidat présentera une note où il précisera les conditions de garanties (téléphone et batterie) sur le matériel fourni ainsi que les conditions d'échanges des terminaux défectueux.

4.3 Modification du nombre de lignes en cours d'exécution du marché

La commune de Briec pourra, selon les nécessités des services, augmenter le nombre de ligne en cours d'exécution du marché. Les lignes supplémentaires bénéficieront des mêmes conditions tarifaires que les lignes initiales. La période d'engagement de ces lignes sera moindre. Elles seront résiliées de plein droit avec l'ensemble du reste de la flotte, au terme du marché.

Le candidat ne pourra s'opposer à ce que des forfaits soient conclus pour une durée inférieure à 2 ans.

4.4 Spécificité de la facturation

Hormis les coûts liés à la fourniture des terminaux neufs qui seront facturés à l'issue de la livraison du matériel. Les coûts consécutifs aux forfaits des terminaux téléphoniques, ligne DATA, ligne M2M, option synchronisation Smartphone/boîte de messagerie ainsi que les remises consenties par l'opérateur, seront **lissés** sur 24 mois et facturés par 1/24^e tous les mois.

4.5 Interlocuteur de la collectivité

Lors de la remise de l'offre, le prestataire devra indiquer les coordonnées de l'interlocuteur de la collectivité joignable aux heures de bureau.

Article 5 – CONTENU DES PRIX

Tout article ou prestation sera rémunéré sur la base du bordereau des prix détaillé et signé qui devra être joint au marché. Le bordereau sera renseigné par le candidat. Il est réparti en 7 points :

- 1-Le montant total des forfaits pour les 30 lignes pour toute la durée du marché,
- 2-Le montant total du forfait DATA et du forfait M2M pour toute la durée du marché,
- 3-Les coûts des communications, en cas de dépassement de la durée forfaitaire ou illimitée des 30 lignes. Le candidat devra préciser, dans le bordereau des prix, l'unité prise en compte.
- 4- L'option synchronisation Smartphone/boîte de messagerie,
- 5-Le coût mensuel d'1 heure d'abonnement mobile pour une ligne supplémentaire créée en cours de contrat,
- 6-Le coût unitaire des 3 terminaux classiques proposés,
- 7- Le coût unitaire des 3 terminaux de type Smartphones proposés.
- 8- Le coût unitaire des 3 terminaux de type PTI.

Ces prix incluront toutes les charges de personnel, transport, déplacement, etc... nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Lors de sa proposition, l'opérateur devra inclure toutes les options nécessaires au bon fonctionnement des téléphones y compris celles qui ne sont pas formulées ci-dessus.

Fait à, Le

(Cachet de l'entreprise + signature)